

FORMULE MODÈLE RECOMMANDÉE
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ D'UNE ADOPTION INTERNATIONALE

*Article 23 de la Convention de La Haye du 29 mai 1993
sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*

1 – L'autorité soussignée:

2 – Atteste que l'enfant:

Nom de famille:

Prénoms ou surnoms:

Sexe: masculin féminin

Date de naissance: jour mois année

Lieu de naissance:

Résidence habituelle:

3 – A été adopté en vertu de la décision de l'autorité suivante:

En date du:

Cette décision est définitive depuis le:

(Au cas où l'adoption a eu lieu de façon autre que par décision d'une autorité, veuillez préciser les données correspondantes)

4 – Par la ou les personne(s) suivante(s):

a Nom de famille de l'adoptant:

Prénoms ou surnoms:

Date de naissance: jour mois année

Lieu de naissance:

Résidence habituelle au moment de l'adoption:

b Nom de famille de l'adoptante:

Prénoms ou surnoms:

Date de naissance: jour mois année

Lieu de naissance:

Résidence habituelle au moment de l'adoption:

5 – L'autorité soussignée constate que l'adoption attestée ci-dessus est conforme à la Convention et que les acceptations prévues à l'article 17, lettre *c*, de celle-ci ont été données par:

a Nom et adresse de l'Autorité centrale de l'Etat d'origine:

Acceptation donnée le:

b Nom et adresse de l'Autorité centrale ¹ de l'Etat d'accueil:

Acceptation donnée le:

6 – L'adoption a eu pour effet de rompre le lien préexistant de filiation.

L'adoption n'a pas eu pour effet de rompre le lien préexistant de filiation.

Lieu:

date:

Signature / Sceau

.....

¹ Ou de la personne, organisme ou autorité publique délégué en vertu de l'article 22, § 1 ou 2, de la Convention.